

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 444

18 février 2015

SOMMAIRE

Adiant Solar Opportunities I S.A.	21312	L.G.B. S.à r.l.	21268
AltaLux Spain S.à r.l.	21312	Lux Papier Investissement S.A.	21271
Couleurs d'Ailleurs Sàrl	21275	NB Strategic Partners Fund I - A	21294
Elektra Finanzierung A.G.	21266	NB Strategic Partners Fund I - B	21310
Elma Finance S.A.	21266	New Generation Investments Luxem- bourg	21292
Ernst & Young Luxembourg	21266	NGP ETP S.à r.l.	21280
Financière Sam S.à r.l.	21266	Nikkei Invest Corporation S.A., SPF	21272
INA Holdings S.à r.l.	21269	Nikla S.A. S.P.F.	21272
International Training for Success S.à r.l.	21267	Nobles A.G.	21296
INTTAX S.à r.l.	21268	Novodigit	21309
Invensys Luxembourg S.à.r.l.	21268	NW Europe Holdings S.à r.l.	21271
Irama S.A.	21270	Obsieger Capital Management S.A.	21272
Isam S.à r.l.	21270	Optimus Companies Management S.A. ..	21273
Jalinon Investments S.à r.l.	21269	OPTYCE	21273
JML Expansion S.A.	21268	Palam S.A.	21273
KB Trading Sàrl	21266	Pétrusse ECP V S.à r.l.	21273
Kevin S.A.	21271	PH International Holdings I S.à r.l.	21275
KFC International Holdings I S.à r.l.	21270	Quest Diagnostics Subsidiary Holdings S.à r.l.	21282
KHS Königstraße 27 Beteiligung S.à r.l. ..	21267	Searchlight BMS II (Lux) S.à r.l.	21297
Kif Solution S.A.	21271	Warmy Home S.à.r.l.	21274
Kiloutou Luxembourg S.A.	21269		
Krabi International S.A.	21267		

Elektra Finanzierung A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5244 Sandweiler, 2A, Ennert dem Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 41.610.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009689/10.

(150010916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Elma Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8444 Steinfort, 1, rue Randlingen.

R.C.S. Luxembourg B 97.934.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/01/2015.

Référence de publication: 2015009695/10.

(150010713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Financière Sam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 191.754.

Les statuts coordonnés au 12 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015009718/11.

(150011136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

KB Trading Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 72-78, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 183.283.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015009890/11.

(150011605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Ernst & Young Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 88.019.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 16 janvier 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015009704/12.

(150010848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

International Training for Success S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 98.274.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil de gérance tenu en date du 17 décembre 2014

Il résulte de la réunion du Conseil de gérance tenue en date du 17 décembre 2014 que:

- Le siège social de la société est transféré du 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg au 50 rue Charles Martel L-2134 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2014.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015009862/13.

(150011590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Krabi International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 99.957.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 janvier 2015 que

CF Corporate Services

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg B 165872

a été nommée en tant que dépositaire des actions au porteur de la Société KRABI INTERNATIONAL S.A. pour une durée indéterminée, en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009902/17.

(150011232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

KHS Königstraße 27 Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 164.385.

Auszug aus dem Annex zum Seperation Agreement vom 14. Dezember 2014

Aufgrund des Seperation Agreement über Gesellschaftsanteile der Gesellschaft vom 14. Dezember 2014 haben sich folgende Änderungen in der Teilhaberstruktur der Gesellschaft ergeben:

- Kaufhaus Immobilien Holding A S.à r.l., mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 172.676 hält nun folgende Anteile an der Gesellschaft:

6.250 Anteile der Klasse A

620 Anteile der Klasse B

- Kaufhaus Immobilien Holding B S.à r.l., mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 172.683 hält nun folgende Anteile an der Gesellschaft:

0 Anteile der Klasse A

3.138 Anteile der Klasse B

- SIGNA Prime Luxembourg Beteiligung S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, gegründet nach luxemburgischem Recht, mit Sitz in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg (Registre des Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 165.834 hält nunmehr an der Gesellschaft:

0 Anteile der Klasse A

2.492 Anteile der Klasse B

Référence de publication: 2015009898/24.

(150010825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

JML Expansion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 178.178.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que je démissionne de mon poste d'administrateur de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16.01.2015.

Gioacchino GALIONE.

Référence de publication: 2015009883/10.

(150011246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

L.G.B. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 177.054.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 janvier 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015009906/11.

(150011657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Invensys Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.904.356.933,30.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 68.908.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 13 janvier 2015

L'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Madame Rachel Louise SPENCER de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2014.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Mr Stephen MCDONNELL,
- Mr Trevor LAMBETH,
- Mr Stuart John THOROGOOD.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015009864/16.

(150011252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

INTTAX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 167.455.

Il est signalé que l'adresse de M. Geert VANDENBERGHE, associé et gérant de la société INTTAX S.à r.l. ainsi que celle de Mme Tania KOHLEN, associée et gérante de la société INTTAX S.à r.l., a changé vers l'adresse suivante: Vlust, 7 à B-2980 Zoersel.

D'autre part,

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 31 octobre 2014 que le capital social de la société se répartit désormais comme suit:

M. Geert VANDENBERGHE

Vlust, 7

B-2980 Zoersel 124 parts (soit 100%)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015009863/17.

(150010724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

INA Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.445.528,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.250.

En vertu d'un contrat d'apport daté du 23 décembre 2014, INA Super Holdings LLC a transféré la totalité des parts sociales de la Société (1.445.528 parts sociales) à la société INA Intermediate Holdings, LLC, une «limited liability company» de droit de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du «Secretary of the State of Delaware» sous le numéro 5654711.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Yasemin Bulut

Gérant

Référence de publication: 2015009857/17.

(150010828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Jalinon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 34.512.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 127.520.

EXTRAIT

Le 15 janvier 2015, l'associée unique à prit la résolution suivante:

- Acceptation de la démission de Mr Richard Spikerman, gérant de classe A, avec effet immédiat.

et nomme:

- Mr Guy Thomas Levy-Soussan, gérant de classe A, né le 27 mai 1968 à Monaco, France, domicilié au 64, Boulevard du Jardin Exotique, MC 98000 MONACO.

A dater de ce jour, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Mr Guy Thomas Levy-Soussan, gérant de classe A

- Mr Christophe Gammal, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015009875/18.

(150011573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Kiloutou Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 87.076.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2014 que celle-ci a:

- approuvé le rapport du liquidateur, les comptes de liquidation en date du 10 novembre 2014 et renoncé à la nomination d'un commissaire à la liquidation. Puis elle a donné décharge aux administrateurs et au liquidateur pour l'exécution de leurs mandats respectifs. Pour finir, elle a entériné la clôture de la liquidation.

- que les livres comptables et documents sociaux seront conservés durant 5 ans au siège de la société, au 13-15, rue du Chemin de Fer, L-8057 Bertrange.

- que le boni de liquidation a été totalement distribué et aucune somme n'a été consignée sur le compte tiers du liquidateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le liquidateur

Référence de publication: 2015009886/19.

(150010971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Irama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 154.155.

—
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 janvier 2015 que

CF Corporate Services
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 165872

a été nommée en tant que dépositaire des actions au porteur de la Société IRAMA S.A. pour une durée indéterminée, en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015009867/17.

(150011021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Isam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 172.466.

—
RECTIFICATIF*Extrait*

AU LIEU DE

- ARC ADVISORY COMPANY détient 500 parts sociales de la ISAM S.à R.L.
 - SO.GE.FID S.P.A., société immatriculée au Registre de Commerce de Bergame (Italie) sous le numéro BG 145185, et domiciliée Via della Libertà, 1, 24067 Sarnico (Italie), détient 500 parts sociales de la ISAM S.à R.L.
- Enregistré au registre de commerce et des sociétés sous la référence: L140198266
Déposé le 07/11/2014

Pour extrait conforme

IL Y A LIEU DE LIRE

- ARC ADVISORY COMPANY détient 1.000 parts sociales de la ISAM S.à R.L.

Référence de publication: 2015009870/18.

(150010966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

KFC International Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 11.604.147.657,56.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 151.211.

—
En date du 25 novembre 2014, 232.156.831.140 (deux cent trente-deux milliards cent cinquante-six millions huit cent trente-et-un mille cent quarante) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro) chacune, ont été transférées par KFC International Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.204 à Yum! Restaurants International Management LLC, une société de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 5642718.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015009894/19.

(150011484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Kevin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 71.402.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015009892/9.

(150010956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

NW Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 162.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 160.476.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015010035/12.

(150011418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Lux Papier Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 137.318.

Par la présente, nous vous informons que Travis Management SA a démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 16 janvier 2015.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.

Société domiciliataire

Gerry Mullen / Wim Rits

Référence de publication: 2015009916/13.

(150011305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Kif Solution S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5670 Altwies, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 161.960.

Extrait des Résolutions de L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 31 décembre 2014

1. REVOCATION D'UN ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale décide de révoquer avec effet immédiat, l'actuel administrateur, Monsieur Yvon HELL.

2. NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Yvon HELL

- Monsieur Olivier NOBLOT

Né le 3 Juin 1963 à Metz (France)

Demeurant professionnellement au siège social de la société soit à L-5670 Altwies, route de Luxembourg, le Moulin

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015009899/20.

(150011733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Obsieger Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 186.593.

—
Extrait des résolutions prises le 20 octobre 2014

M. Derek Delaney, né le 10 Décembre 1977 à Ciarrai/Kerry (Irlande) dont l'adresse professionnelle est située au 37, Val Saint André à L-1128 Luxembourg, démissionne de sa fonction d'administrateur au sein de la société Obsieger Capital Management S.A. et ce, avec effet immédiat. Il est décidé de ne pas pourvoir au remplacement de cet administrateur.

Un mandataire

Référence de publication: 2015010036/12.

(150011047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Nikla S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 190.887.

—
Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision du Conseil d'Administration en date du 08 octobre 2014, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Pour: NIKLA S.A. SPF

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015010031/16.

(150011248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Nikkei Invest Corporation S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 44.354.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 30 décembre 2014

Résolutions:

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration prend à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Joseph WINANDY de son poste d'Administrateur de la société.

En vertu des articles 51 alinéa 5 et 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, est nommé provisoirement en qualité d'Administrateur:

M. Jean-Charles THOUAND

Administrateur de Sociétés

183, rue de Luxembourg

L-8077 BERTRANGE

Le nouvel Administrateur terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation par la prochaine Assemblée Générale.

- Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Koen LOZIE en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour le Conseil d'Administration

K.LOZIE / JALYNE S.A.

- / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015010030/26.

(150011546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Pétrusse ECP V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 127.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015010058/10.

(150010733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Palam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7771 Bissen, 9, rue des Forges.
R.C.S. Luxembourg B 107.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015010089/10.

(150011394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

OPTYCE, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 90.000,00.

Siège social: L-3509 Dudelange, 14, rue Lentz.
R.C.S. Luxembourg B 157.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à DUDELANGE, le 13/01/2015.

Patrick CARNET
LA GERANCE

Référence de publication: 2015010050/12.

(150010631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Optimus Companies Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 185.045.

Extrait procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 14/01/2015

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'accepter la démission de M. Christophe GALLOIS, demeurant au 38, rue de la Planque à F-59 710 PONT A MARCQ (FRANCE) de son poste d'administrateur unique.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'accepter la démission de Mme Michèle BONNY EBOUMBOU épouse GALLOIS, demeurant au 38, rue de la Planque à F59710 PONT A MARCQ (FRANCE) de son poste de commissaire aux comptes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité la nomination de M. Emmanuel ELONG, demeurant au 31, avenue Henri Martin, F-92 000 NANTERRE au poste d'administrateur unique, avec tous les pouvoirs de signature.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale décide à l'unanimité la nomination de Monsieur Eugenio AVISOA, demeurant 66, rue du Théâtre F-75 015 Paris (France), au poste de commissaire aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Référence de publication: 2015010049/22.

(150011628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Warmy Home S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4591 Differdange, 19, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 193.542.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le sept janvier.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée de droit français SECURE BUSINESS, inscrite au R.C.S. de Saint-Nazaire, France sous le numéro 528 975 725, ayant son siège social à F-44600 Saint-Nazaire, Résidence Canopée, 24, rue Pitre Grenapin,

Ici représentée par son gérant unique Monsieur Jacques LE BAIL, gérant de sociétés, né à Savenay, France, le 25 avril 1957, demeurant à F-44600 Saint-Nazaire, 65, rue Ferdinand Buisson.

Laquelle comparante a par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de WARMY HOME S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé dans la Commune de Differdange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a pour objet la distribution et le négoce de produits dans le secteur du Génie Climatique tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euro (€12.500.-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les autres associés.

En tous cas l'associé ou les associés restant(s) auront un droit de préemption qu'ils devront exercer dans le mois de la proposition de cession.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s).

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2015.

Souscription:

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par la société à responsabilité limitée de droit français SECURE BUSINESS, inscrite au R.C.S. de Saint-Nazaire, France sous le numéro 528 975 725, ayant son siège social à F-44600 Saint-Nazaire, Résidence Canopée, 24, rue Pitre Grenapin.

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de douze mille cinq cents euro (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Evaluation des frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à € 1.100.-.

Assemblée générale extraordinaire.

Et à l'instant même, l'associée unique a pris, en assemblée générale extraordinaire, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée: la société SECURE BUSINESS, inscrite au R.C.S. de Saint-Nazaire, France sous le numéro 528 975 725, ayant son siège social à F-44600 Saint-Nazaire, Résidence Canopée, 24, rue Pitre Grenapin.
- 3.- La société est valablement engagée par la signature individuelle du représentant légal de son gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social est fixée à L -4591 Differdange, 19, rue des Jardins.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état ou demeure, il a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Le Bail, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 janvier 2015. Relation: EAC / 2015 / 718. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007556/73.

(150007634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Couleurs d'Ailleurs Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 128.054.

Les comptes annuels abrégés au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015008801/9.

(150010527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2015.

PH International Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.555.204.934,92.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.788.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of November at 3:27 p.m. Central European Time.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) PH Global Holdings, Inc., a Delaware corporation, having its registered office at 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, United States of America ("PH Global");

2) Yum! Restaurants International Management LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE, 19801, United States of America ("YRIM", and collectively with PH Global, the "Shareholders"); and

3) PH International Holdings II S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), organised under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.215 (the "Contributor");

hereby represented by Mr. Régis Galiotto, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been signed “ne varietur” by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- PH Global and YRIM are the shareholders of PH International Holdings I S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Edouard Delosch, notary in Diekirch, on 8 October 2013, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” dated 22 November 2013 number 2954, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180.788 (the “Company”).

II.- The 148,628,938,869 (one hundred forty-eight billion six hundred twenty-eight million nine hundred thirty-eight thousand eight hundred sixty-nine) shares, with a nominal value of 0.01 EUR (one Euro Cent) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 68,915,546.23 (sixty-eight million nine hundred fifteen thousand five hundred forty six Euros and twenty-three Cents) so as to raise it from its current amount of EUR 1,486,289,388.69 (one billion four hundred eighty-six million two hundred eighty-nine thousand three hundred eighty-eight Euros and sixty-nine Cents) to EUR 1,555,204,934.92 (one billion five hundred fifty-five million two hundred four thousand nine hundred thirty-four Euros and ninety-two Cents) by the issuance of 6,891,554,623 (six billion eight hundred ninety-one million five hundred fifty-four thousand six hundred twenty-three) new shares of the Company with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro Cent) each the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by PH International Holdings II S.à r.l. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment to the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Shareholders resolve to waive their right to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 68,915,546.23 (sixty-eight million nine hundred fifteen thousand five hundred forty six Euros and twenty-three Cents), so as to raise it from its current amount of EUR 1,486,289,388.69 (one billion four hundred eighty-six million two hundred eighty-nine thousand three hundred eighty-eight Euros and sixty-nine Cents) to EUR 1,555,204,934.92 (one billion five hundred fifty-five million two hundred four thousand nine hundred thirty-four Euros and ninety-two Cents) by the issuance of 6,891,554,623 (six billion eight hundred ninety-one million five hundred fifty-four thousand six hundred twenty-three) new shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro Cent) each (the “New Shares”) the whole to be fully paid by a contribution in kind made by the Contributor.

Third resolution:

The Shareholders further resolve to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares through the contribution in kind as detailed below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, hereby represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares.

The New Shares have been fully paid-up by the Contributor through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Contributor, in exchange for the issuance of the New Shares is composed of 8,560,000,000 (eight billion five hundred sixty million) shares held by the Contributor in PH Intermediate Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having

its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.942 (the “Contribution”).

Valuation

The net value of the Contribution amounts to EUR 68,915,546.23 (sixty-eight million nine hundred fifteen thousand five hundred forty six Euros and twenty-three Cents) being the EUR equivalent of USD 85,600,000 (eighty five million six hundred thousand United States Dollars) using the exchange rate USD/EUR of 1.2421 published by Bloomberg as at November 25, 2014.

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated November 25, 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Wolfgang Preiss, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager;
- b) Darin Orr, residing professionally at 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, United States of America, manager; and
- c) Michael McAuliffe, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager.

all represented here by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- PH Global Holdings, Inc.: 17,174,949,700 (seventeen billion one hundred seventy-four million nine hundred forty-nine thousand seven hundred) shares;
- Yum! Restaurants International Management LLC: 131,453,989,169 (one hundred thirty-one billion four hundred fifty-three million nine hundred eighty-nine thousand one hundred sixty-nine) shares;
- PH International Holdings II S.à r.l.: 6,891,554,623 (six billion eight hundred ninety-one million five hundred fifty-four thousand six hundred twenty-three) shares

The notary acts that the 155,520,493,492 (one hundred fifty-five billion five hundred twenty million four hundred ninety-three thousand four hundred ninety-two) shares, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s share capital is set at EUR 1,555,204,934.92 (one billion five hundred fifty-five million two hundred four thousand nine hundred thirty-four Euros and ninety-two Cents), represented by 155,520,493,492 (one hundred fifty-five billion five hundred twenty million four hundred ninety-three thousand four hundred ninety-two) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro Cent) each.”

No other amendments shall be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about eight thousand five thousand Euros (8,500.- Euros).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de novembre à 15h27, heure d'Europe Centrale.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire public établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) PH Global Holdings, Inc., une société de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique ("PH Global");

2) Yum! Restaurants International Management LLC, une société de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique ("YRIM", ensemble avec PH Global, les «Associés»); et

3) PH International Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.215 ("Apporteur");

ici dûment représentées par M. Régis Galiotto, avec adresse professionnelle sise au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. PH Global et YRIM sont les associés de PH International Holdings I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire établi à Diekirch, le 8 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 22 novembre 2013 numéro 2954, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.788 (la «Société»).

II. Les 148.628.938.869 (cent quarante-huit milliards six cent vingt-huit millions neuf cent trente-huit mille huit cent soixante-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent d'euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont les Associés reconnaissent avoir été dûment et préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 68.915.546,23 EUR (soixante-huit millions neuf cent quinze mille cinq cent quarante-six Euros et vingt-trois Cents) afin de le porter de son montant actuel de 1.486.289.388,69 EUR (un milliard quatre cent quatre-vingt-six millions deux cent quatre-vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-huit Euros et soixante-neuf Cents) à 1.555.204.934,92 EUR (un milliard cinq cent cinquante-cinq millions deux cent quatre mille neuf cent trente-quatre Euros et quatre-vingt-douze Cents) par l'émission de 6.891.554.623 (six milliards huit cent quatre-vingt-onze millions cinq cent cinquante-quatre mille six cent vingt-trois) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un Cent d'Euro) chacune, le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et libération par PH International Holdings II S.à r.l. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Les Associés décident de renoncer à leur droit de convocation préalable à la présente assemblée; les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition des Associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 68.915.546,23 EUR (soixante-huit millions neuf cent quinze mille cinq cent quarante-six Euros et vingt-trois Cents) afin de le porter de son montant actuel

de 1.486.289.388,69 EUR (un milliard quatre cent quatre-vingt-six millions deux cent quatre-vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-huit Euros et soixante-neuf Cents) à 1.555.204.934,92 EUR (un milliard cinq cent cinquante-cinq millions deux cent quatre mille neuf cent trente-quatre Euros et quatre-vingt-douze Cents) par l'émission de 6.891.554.623 (six milliards huit cent quatre-vingt-onze millions cinq cent cinquante-quatre mille six cent vingt-trois) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un Cent d'Euro) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature réalisé par l'Apporteur.

Troisième résolution:

Les Associés décident ensuite d'accepter la souscription et la libération par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement souscrites par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Apporteur, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, est composé de 8.560.000.000 (huit milliards cinq cent soixante millions) parts sociales détenues par l'Apporteur dans PH Intermediate Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.942 (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 68.915.546,23 EUR (soixante-huit millions neuf cent quinze mille cinq cent quarante-six Euros et vingt-trois Cents) étant l'équivalent en Euro de 85.600.000 USD (quatre-vingt-cinq millions six cent mille Dollars américain) selon le taux de change USD/EUR de 1.2421 publié par Bloomberg le 25 novembre 2014.

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 25 novembre 2014, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

- a) Wolfgang Preiss, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant;
- b) Darin Orr, résidant professionnellement au 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, Etats-Unis d'Amérique, gérant; et
- c) Michael McAuliffe, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg, gérant;

Tous représentés par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration sur la valeur de l'apport visée ci-dessus.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- PH Global Holdings, Inc.: 17.174.949.700 (dix-sept milliards cent soixante quatorze millions neuf cent quarante neuf mille sept cents) parts sociales.
- Yum! Restaurants International Management LLC: 131.453.989.169 (cent trente-et-un milliards quatre cent cinquante-trois millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille cent soixante neuf) parts sociales
- PH International Holdings II S.à r.l.: 6.891.554.623 (six milliards huit cent quatre-vingt-onze millions cinq cent cinquante-quatre mille six cent vingt-trois) parts sociales

Le notaire constate que les 155.520.493.492 (cent cinquante-cinq milliards cinq cent vingt millions quatre cent quatre-vingt-treize mille quatre cent quatre-vingt-douze) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 1.555.204.934,92 EUR (un milliard cinq cent cinquante-cinq millions deux cent quatre mille neuf cent trente-quatre Euros et quatre-vingt-douze Cents), représenté par 155.520.493.492 (cent cinquante-cinq milliards cinq cent vingt millions quatre cent quatre-vingt-treize mille quatre cent quatre-vingt-douze) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un Euro Cent) chacune.»

Aucune autre modification n'étant apportée à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à environ huit mille cinq cents Euros (8.500.- Euro).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2014. Relation: LAC/2014/57500. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Référence de publication: 2015010100/261.

(150011569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

NGP ETP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 145.823.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen, on the thirty-first day of December,

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

NGP ETP Holdings S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 145.822,

duly represented by M. Pablo UMBON-MANZANO, Jurist, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal.

The proxy, having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be filed in the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole member (the "Sole Member") of the company NGP ETP S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 145.823, incorporated pursuant to a deed received by the undersigned notary, on April 15, 2009, published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May 5, 2009, number 941, page 45141 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed received by the undersigned notary, on July 14, 2010, published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 10, 2010, number 1853, page 88935.

The appearing party, represented as aforesaid, declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company and decides to dissolve and liquidate the Company.

The corporate capital of the Company amounts to sixty one thousand eight hundred twenty five United States Dollars (USD 61,825.-) represented by two thousand four hundred seventy three (2,473) shares having a nominal value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each, which have been entirely paid up.

Being the Sole Shareholder of the shares and liquidator of the Company the appearing party, represented as aforesaid, declares that all assets have been realised, and property of all assets has been transferred to the sole shareholder that any and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for. Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the Sole Shareholder, irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, gives discharge to the Board of Managers for its mandate up to this date.

That the Sole shareholder, represented as aforesaid, declares that the dissolution and liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five (5) years at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy. However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of, or reimbursement to the sole shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (by analogy of the article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication and subject to the non-respect by any creditor of the dissolved Company of the granting of guarantees.

Costs

The amount of expenses, costs, fees and charges in any form whatsoever, which the Company incurs a result of this deed are estimated at approximately eight hundred Euros (EUR 800, -).

WHEREOF, this deed was drawn in Luxembourg, on the date indicated in the beginning of this.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that at the request of the person appearing above, this deed, written in English, followed by a French translation. In case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

After reading the present deed to the person appearing party, acting as said hereinabove, known to the notary by name, civil status and residence, the said person signed with us the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un décembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

NGP ETP Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2543 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 145.822,

dûment représentée par M. Pablo UMBON-MANZANO, Juriste, demeurant professionnellement à, 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire instrumentant, reste annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (ci-après l'«Associé Unique») de la société NGP ETP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 145.823, constituée suivant acte reçu du notaire instrumentant, le 15 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 mai 2009, numéro 941, page 45141 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été amendés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, le 14 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 10 Septembre 2010, numéro 1853, page 88935.

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et décide de dissoudre et de liquider la Société.

Le capital social de la Société s'élève à soixante-et-un mille huit cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 61.825,-) représenté par deux mille quatre cent soixante-treize (2.473) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25,-) chacune, entièrement libérées.

En agissant en qualité de liquidateur de la Société, tant qu'en qualité d'Associée Unique, elle déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les

payer. Tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs deviendront la propriété de l'Associée Unique, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante, représentée comme ci-avant, au Conseil de Gérance pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, déclare que la dissolution et liquidation de la Société sont clôturées et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte est estimé approximativement à la somme de huit cents Euros (EUR 800,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, constate que, à la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, présent acte.

Signé: P. UMBON-MANZANO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 06 janvier 2015. 2LAC/2015/408. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007379/112.

(150007606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Quest Diagnostics Subsidiary Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 193.536.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the second day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Quest Diagnostics Intermediate Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed ne varietur by the proxy holder and the authorized representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the laws of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "Quest Diagnostics Subsidiary Holdings S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is:

(1) to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belongs to the same group of companies in which the Company is a member (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owners or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at USD 40,000 (forty thousand United States Dollars), represented by 40,000 (forty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder in the proportion of the capital represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be permitted to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the Company's last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed into reserves pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the Company's share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed, and her/his/its/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified in the same conditions.

The shareholders at a general meeting or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and "ad nutum", remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of a plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In the event of a plurality of managers, the decisions of the managers will be undertaken pursuant to a meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who need not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by verbal communication, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable means of communication.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable means of communication, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at a time and place specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable means of telecommunication allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members are present or represented.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating in the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes of the meeting, which must be signed by the chairman or any two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or any two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents, each having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable means of telecommunication.

Art. 14. Any manager does not incur, in his function as manager, any personal obligations or liabilities with respect to the commitments regularly undertaken by him in the name of the Company. As a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In the event of a plurality of shareholders, decisions of the shareholders will be undertaken as follows:

The holding of a shareholders meeting will not be compulsory as long as the number of shareholders of the Company is less than 25 (twenty-five). In such a case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable means of telecommunication. Each shareholder shall vote in writing.

If the number of shareholders of the Company exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders will be undertaken pursuant to meetings of the shareholders. In such a case, 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the Company's prior financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders will be convened and written shareholders resolutions will be proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which such meetings and such resolutions will be proposed by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except in the case of the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable means of telecommunication another person who need not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

General meetings of shareholders are to be held and resolutions are to be adopted in accordance with the provisions of the Law.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company must be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time, the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the number of shareholders exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the number of shareholders exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (“commissaires”), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term beginning on the date of their appointment and ending on the date of the next annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the Company’s annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in his/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the Company’s annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register, as amended from time to time, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (“réviseurs d’entreprises agréés”) appointed by a new resolution of the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the public register of the Financial Sector Supervisory Commission (“Commission de Surveillance du Secteur Financier”).

Notwithstanding the thresholds mentioned above, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be), may decide as determined by the Law that the excess either be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold as dividends, or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be), may, upon proposal by the board of managers or the sole manager (as the case may be), decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the prior financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The shareholders, at a general meeting of shareholders, or the sole shareholder (as the case may be), may approve the dissolution of the Company.

Art. 24. In such a case, the shareholders, at general meeting of shareholders, or the sole shareholder (as the case may be), shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is completed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on December 31, 2015.

Subscription - Payment

Quest Diagnostics Intermediate Holdings S.à r.l., here represented as mentioned above, subscribes to 40,000 (forty thousand) shares of the Company. The shares having been fully paid up in cash, so that the amount of USD 40,000 (forty thousand United States Dollars) is at the disposal of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about 1,500 euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entire share capital, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed as managers for an undetermined duration:

- Mr. Stephen Andrew Calamari, born in New York, United States of America, on 12 October 1954, residing professionally at 3 Giralda Square Farms, Madison, New Jersey, NJ 07940, United States of America.

- Mr. Paul Robert Berry, born in Manchester, United Kingdom, on 24 October 1953, residing professionally at 125-135 Staines Road, Hounslow, Middlesex, TW3 3JB, United Kingdom;

- Mr. Robert-Jan Jacob Herman Bertina, born in Leidschendam, The Netherlands, on 8 May 1977, residing professionally at Carré Bonn, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

According to article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

2) The Company shall have its registered office at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that pursuant to the request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le deux décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Quest Diagnostics Intermediate Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, ici dûment représenté(e) par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire et le représentant légal de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la Société est "Quest Diagnostics Subsidiary Holdings S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est:

(1) de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) d'acquérir par voie de participations, d'apports, de souscriptions, de prises fermes ou d'options d'achats, de négociations et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) d'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute filiale indirecte, ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers prêteur des Affiliées);

(6) d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

(7) de manière générale, de faire toutes autres choses que la Société juge circonanciennes ou favorables à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs décrits ci-dessus aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra avoir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège demeurera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, la suspension des droits, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers de tout associé de la Société ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 40.000 USD (quarante mille dollars américains) représenté par 40.000 (quarante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) par décision adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé en proportion de sa participation dans le capital social représentée par ses parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales à être rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes relevant de réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social de la Société.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée dans les mêmes conditions.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de rédiger les procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux gérants.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. Simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les assemblées générales des associés sont tenues et les décisions y sont adoptées dans les conditions posées par la Loi.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut décider, comme prévu par la Loi, que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. Dans un tel cas, l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

Une fois la liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription - Paiement

Quest Diagnostics Intermediate Holdings S.à r.l., ici représenté comme mentionné ci-dessus, souscrit aux 40.000 (quarante mille) parts sociales. Les parts sociales ont été entièrement payées par apport en numéraire, de sorte que le montant de 40.000 USD (quarante mille dollars américains) est à la disposition de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500 euros.

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- M. Stephen Andrew Calamari, né à New-York, Etats-Unis, le 12 octobre 1954, résidant professionnellement au 3 Giralda Square Farms, Madison, New Jersey, NJ 07940, Etats-Unis.

- M. Paul Robert Berry, né à Manchester, Royaume-Uni, le 24 octobre 1953, résidant professionnellement au 125-135 Staines Road, Hounslow, Middlesex, TW3 3JB, Royaume-Uni; et

- M. Robert-Jan Jacob Herman Bertina, né à Leidschendam, Pays-Bas, le 8 mai 1977, résidant professionnellement à Carré Bonn, 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la personne comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16833. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015007430/518.

(150007518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

New Generation Investments Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 130.826.

DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen, on the thirty first of December,
Before Maître Karine Reuter, notary residing in Pétange (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Mr. Leonid Reiman, born in Leningrad on 12 July 1957, holder of passport N53 0418485 with registered address at 33, Shvedskiy Tupik, App. 33, 125009 Moscow, Russian Federation,

hereby represented by Mr. Andrzej Klapinski, employee, professionally residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy delivered to him, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:

I. New Generation Investments Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("societe a responsabilite limi-tee") incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Societes de Luxembourg") under the number B 130.826, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on the 2nd July 2007, published in the Memorial C, Recueil des Societes et Associations, number 2108, page 23438 of the 26 September 2007 (the "Company"),

II. the capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (12.500.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each, fully paid up;

III. the appearing party is the sole shareholder of the Company;

IV. the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;

V. the appearing party, being the sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all assets have been realised;
- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid;
- that it irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company and other potential liabilities presently unknown to the Company and therefore not paid to date.
- that the accounts of the company are hereby approved

VI. as a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed;

VII. full discharge is granted to the managers of the Company: Mr. Artur Akopyan, as manager A, and Mr. Igor Ismagilov, as manager B, for the exercise of their mandates;

VIII. the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen (Grand-Duchy of Luxembourg).

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand three hundred euros (1.300,00 €).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un décembre,

Par-devant Karine Reuter, notaire de résidence à Pétange, (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Leonid Reiman, né à Leningrad, Russie le 12 juillet 1957, avec numéro de passeport N53 0418485 et résidant à Apart. 33, 3 Shvedskiy Tupik, Moscow, Fédération de Russie,

dûment représentée par M Andrzej Klapinski, employé, demeurant professionnellement a Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle, après avoir été signé ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présente acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représente comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. la société New Generation Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, enregistrée auprès du Registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.826, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joëlle Baden, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 2 juillet 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2108, à la page 23438 du 26 septembre 2012 (la "Société"),

II. le capital social de la Société a été fixe a douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominal de cent vingt-cinq euro (125.- EUR) chacune entièrement libérées;

III. la comparante est l'associée unique de la Société;

IV. la comparante a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

V. la comparante, étant l'unique associée de la Société et agissant comme liquidatrice de la Société déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés;

- que, sous réserve de ce qui suit, tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été entièrement réglés;

- qu'il déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société tous éventuels autres passifs actuellement inconnus de la Société et des lors impayés a cette date;

- qu'il approuve les comptes,

VI. la liquidation de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;

VII. décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société: M. Artur Akopyan, gérant A, et M. Igor Ismagilov, gérant B, pour l'exercice de leurs mandats;

VIII. les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans a L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évaluées approximativement a mille trois cents euros (1.300,00 €). A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et / ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Déclarations générales

La partie comparante déclare que le notaire instrumentant lui a expliqué tous les effets et toutes les conséquences du présent acte. Elle a persisté à procéder par le présent acte et a déclaré décharger le notaire instrumentant de toute conséquence et responsabilité éventuelle pouvant découler du présent acte.

DONT ACTE, fait est passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: A. KLAPINSKI, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 JANVIER 2015. Relation: EAC/2015/513. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 14 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007377/105.

(150007883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

NB Strategic Partners Fund I - A, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, Rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 193.549.

Excerpts of the limited partnership agreement (The "Partnership Agreement") of NB Strategic Partners Fund I - A Executed on 18 December 2014

1. Partners who are jointly and severally liable. NB Strategic Associates SCSp, a Luxembourg special limited partnership (société en commandite spéciale - SCSp) formed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending and represented in its turn by its general partner NB Strategic Associates GP, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 192.475 and with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the "General Partner").

2. Name, Partnership's Purpose and Registered Office.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name "NB Strategic Partners Fund I - A" (the "Partnership").

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio without qualifying as an alternative investment fund as per the Luxembourg law of 12 July 2013 on alternative investment managers.

The Partnership may carry out commercial, financial or industrial operations and any transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

The Partnership may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Partnership, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

The Partnership may also act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity.

The General Partner, acting for and on behalf of the Partnership shall have the power to do any and all acts necessary, appropriate, desirable, incidental or convenient to or for the furtherance of the purposes described in this section, including, without limitation, any and all of the powers that may be exercised on behalf of the Partnership pursuant to this Partnership Agreement.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management and control of the Partnership shall be vested exclusively in the General Partner in accordance with the provisions of the Partnership Agreement.

The General Partner shall have all the broadest powers and authority to act on behalf of and in the name of the Partnership, or in its own name or through other agents, to carry out any and all of the objects and purposes of the Partnership in accordance with, and subject to the limitations contained in this Partnership Agreement and to perform all acts which it may, in its sole discretion, deem necessary or desirable in connection therewith, without any further act, approval or vote of any Person, including any Limited Partner.

The General Partner shall have the right, to the fullest extent permitted by the 1915 Law, to delegate certain management and administrative responsibilities and powers to special agents in and outside of Luxembourg; provided that the management and the conduct of the activities of the Partnership shall remain the sole responsibility of the General Partner.

The Partnership is bound towards third parties in all matters by the General Partner or, as the case may be, by any person to whom such signatory authority shall be delegated by the General Partner.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences upon its formation on 18 December 2014 and shall continue for an unlimited duration unless the Partnership is sooner terminated in accordance with the provisions of the Partnership Agreement.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Extraits du contrat social (Le "Contrat") de NB Strategic Partners Fund I - à signé le 18 Décembre 2014

1. Associés solidaires. NB Strategic Associates SCSp, une société en commandite spéciale formée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg dont l'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours et représentée par son associé commandité NB Strategic Associates GP, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.475 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) ("Associé Commandité").

2. Dénomination, objet social et siège social.

(i) Dénomination

La dénomination de la Société est "NB Strategic Partners Fund I - A" (la "Société").

(ii) Objet social

La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations sans se qualifier de fonds d'investissement alternatif au sens de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs.

La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, financière ou industrielle et toute transaction qui directement ou indirectement favorise ou se rattache à son objet.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés en faveur de tiers afin de sécuriser ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts ou assister de toute autre manière les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de son objet.

La Société a également la possibilité d'agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère.

L'Associé Commandité, agissant au nom et pour le compte de la Société doit avoir le pouvoir de faire tout acte nécessaire, approprié, souhaitable, accessoire ou opportun pour l'objet ou par la poursuite de l'objet décrit dans cette section, incluant, sans limitation, tout pouvoir qui pourrait être exercé au nom de la Société conformément au Contrat.

(iii) Siège social

Le siège social de la Société est fixé au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Désignation des gérants et pouvoirs de signature. La gestion et le contrôle de la Société incombent exclusivement à l'Associé Commandité conformément aux dispositions du Contrat.

L'Associé Commandité aura les pouvoirs les plus larges pour agir au nom et pour le compte de la Société, ou en son nom propre ou par le biais d'autres agents, pour réaliser tous les objectifs de la Société conformément et sous réserve des limitations prévues dans le Contrat et pour accomplir toute action qu'il juge nécessaire ou utile à cet égard, sans autre mesure, formalité ou vote de toute Personne, incluant tout Associé Commanditaire.

L'Associé Commandité aura le droit, dans la mesure permise par la Loi de 1915, de déléguer certaines responsabilités administratives et de gestion et des pouvoirs à des agents particuliers au Luxembourg ou à l'étranger; à condition que la gestion et la conduite des activités de la Société restent sous l'entière responsabilité de l'Associé Commandité.

La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers sur toute question par l'Associé Commandité ou, le cas échéant, par toute Personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par l'Associé Commandité.

4. Date de création de la Société et de son terme. La Société existe dès sa formation le 18 décembre 2014 et continuera d'exister pour une durée indéterminée à moins qu'il n'y soit mis fin de manière anticipée conformément aux dispositions du Contrat.

Référence de publication: 2015007374/108.

(150007653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Nobles A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 74.667.

L'an deux mille quatorze,

le trente décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société «ACCORD INVESTMENTS S.A.», une société constituée et existant sous les lois de la République du Panama, établie et ayant son siège social à Plaza 2000, 16th Floor, 50th Street, Panama-City (République du Panama)

ici représentée par:

«LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.», en abrégé «INTERCONSULT», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix,

laquelle dernière est ici représentée par:

a) Madame Angelina SCARCELLI, employée privée, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Madame Carine AGOSTINI, employée privée, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisées de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe,

en vertu d'une procuration générale donnée à Panama-City (République du Panama), le 10 juillet 2002.

Une copie de laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les représentantes de la société mandataire et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes.

La prédite société «ACCORD INVESTMENTS S.A.», agissant en sa qualité d'actionnaire unique de «NOBLES A.G.», une société anonyme soumise au droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32'000.- EUR) divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, constituée suivant acte notarié dressé en date du 08 mars 2000, lequel acte fut régulièrement publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 26 juin 2000, sous le numéro 448 et page 21492,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de à Luxembourg, section B, sous le numéro 74 667 et ayant actuellement son siège social au 54, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas subi aucune modification depuis sa création.

La partie comparante, agissant en sa qualité d'actionnaire unique (l'«Actionnaire») et représentée comme ci-dessus stipulé, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire DECIDE d'approuver sans restriction ni réserves les comptes intérimaires (bilan et compte de Profits et Pertes) au 19 décembre 2014.

Une copie de ces comptes a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

L'Actionnaire DECIDE, avec effet en date de ce jour, de transférer le siège social, statutaire et administratif de la Société et le domicile fiscal du 54, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) au MMG Tower, 23rd Floor, Paseo del Mar and Pacific Avenues, Costa del Este, Panama-City (République du Panama).

Troisième résolution

L'Actionnaire DECIDE que la Société adoptera la nationalité panaméenne.

L'Actionnaire souligne que le transfert du siège social du Grand-Duché de Luxembourg à Panama-City, n'impliquera pas la création d'une nouvelle entité juridique.

Quatrième résolution

L'Actionnaire DECIDE d'autoriser les membres actuels du conseil d'administration de la Société ou toute autre personne désignée à cet effet, d'entreprendre toute procédure nécessaire et d'exécuter et de fournir tout document nécessaire au Registre des Sociétés à Panama-City ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg afin d'assurer la bonne et exacte continuation de la Société en tant que société exemptée sous le droit panaméen et la cession de la Société en tant que société de droit luxembourgeois.

Cinquième résolution

L'Actionnaire DECIDE de soumettre les résolutions deux (2) à quatre (4) inclus, prises ci-avant, à la condition suspensive de l'enregistrement/inscription de la Société à Panama-City par les autorités panaméennes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentantes de la mandataire de la partie comparante, toutes connues du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: A. SCARCELLI, C. AGOSTINI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2015. Relation: EAC/2015/393. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015007380/65.

(150007701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Searchlight BMS II (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 193.551.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of December.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SCP II Holdings (Lux) S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5,rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register of Companies,

duly represented by Georg Gerstberger, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 December 2014;

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which he wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Searchlight BMS II (Lux) S.à r.l." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale

or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2. The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3. The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1. The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2. Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - register of shareholders - Ownership and transfer of shares

Art. 5. Share capital.

6.1. The Company's share capital is set at fifteen thousand euros (EUR 15,000), consisting of fifteen thousand (15,000) shares having a par value of one euro (EUR 1) each. Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.2. The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.3. The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.4. A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.5. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.6. The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.7. The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1. A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2. Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares.

8.1. Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the

board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2. The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3. The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4. Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5. The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1. The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2. If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4. In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1. The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3. The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - vote by resolution in writing.

11.1. A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2. An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3. Quorum and vote

11.3.1. Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2. Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first

call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5. Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6. The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1. The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2. The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3. Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1. The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2. The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder(s).

14.3. The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4. The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and removal of managers and term of the office.

16.1. Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2. Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her own revocation.

16.3. Any manager shall hold office until his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1. The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile,

electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1. The chairman of the board of managers shall preside at all meetings of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2. Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers including, if several classes of managers have been appointed, at least one (1) manager of each class of managers.

18.3. Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her colleagues.

18.5. Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6. The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1. The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2. The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3. Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of a class A manager and a class B manager or by the signature of the sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - independent auditor(s).

21.1. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2. The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3. Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4. The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5. The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6. In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7. If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 23. Profits.

23.1. From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2. Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4. Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1. The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2. The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2015.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The subscriber has subscribed the shares to be issued as follows:

SCP II Holdings (Lux) S.à r.l., aforementioned, paid fifteen thousand euros (EUR 15,000) in subscription for fifteen thousand (15,000) shares;

Total: fifteen thousand euros (EUR 15,000) paid for fifteen thousand (15,000) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of fifteen thousand euros (EUR 15,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR 1,500.-.

General meeting of shareholder

The incorporating shareholder, representing the Company's entire share capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to a general meeting of the sole shareholder. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of the sole shareholder has passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of members of the board of managers is fixed at four (4).

2. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company:

Mr. Francois Dekker, born on 4 October 1975, in Terneuzen, The Netherlands, professionally residing at Berkeley Square House, 2 Berkeley Square, London W1J 6BD, United Kingdom, as A manager;

Mr. Carl Ludwig Oliver Haarmann, born on 15 September 1967 in Düsseldorf, Germany, professionally residing at Berkeley Square House, 2 Berkeley Square, London W1J 6BD, United Kingdom, as A manager;

Mr. Philippe Leclercq, born on 18 May 1968 in Liège, Belgium, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as B manager; and

Mr. Philippe Delree, born on 10 April 1978 in Liège, Belgium, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as B manager as B manager.

3. The term of the office of the members of the board of managers shall end on the date when the general meeting of the sole shareholder shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2015 or at any time prior to such date as the general meeting of the sole shareholder may determine.

The address of the Company's registered office is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Par-devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de droit civil de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

SCP II Holdings (Lux) S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, non encore inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par Georg Gerstberger, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 décembre 2014; et

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Searchlight BMS II (Lux) S.à r.l.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2. La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3. La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4. Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - parts sociales - Registre des associés - Propriété et transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social .

5.1. La Société a un capital social de quinze mille euros (EUR 15.000) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2. La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3. Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4. Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5. La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6. Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2. Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.

8.1. La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4. Toute cession de part sociale doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5. La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1. Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2. Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme „associé unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des associés“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'associé unique“.

9.3. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4. En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1. L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue aux lieux et dates précisés dans l'avis de convocation.

10.2. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3. L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4. Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - vote par résolution écrite.

11.1. Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2. Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3. Quorum et vote

11.3.1. Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2. Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4. Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5. Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6. Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1. Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2. De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme „gérant unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au „conseil de gérance“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au „gérant unique“.

14.2. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaire ou utile à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3. La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et révocation des gérants et terme du mandat.

16.1. Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2. Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3. Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1. Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2. Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil

de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1. Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2. Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance, en ce compris si plusieurs catégories de gérants sont nommées, au moins un (1) gérant de chaque catégorie.

18.3. Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5. Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6. Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1. Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2. Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3. Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou par la signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

21.1. Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2. L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3. Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4. Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5. Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6. Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la

conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7. Si les associés de la Société nomment un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) conformément aux dispositions de l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, l'institution du/des commissaire(s) aux comptes est supprimée.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices.

23.1. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2. Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3. En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4. Aux conditions et termes prévus par la loi l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

24.1. Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2. La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26 Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

SCP II Holdings (Lux) S.à r.l., susnommée, a payé quinze mille euros (EUR 15.000) pour une souscription à quinze mille (15.000) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euros (EUR 15.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 1.500,-.

Assemblée générale de l'associé

L'associé constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et considérant avoir été dûment convoqué, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale de l'associé unique. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale de l'associé unique.

1) Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à quatre (4).

2) Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société:

Monsieur Francois Dekker, né le 4 octobre 1975 à Terneuzen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au Berkeley Square House, 2 Berkeley Square, Londres W1J 6BD, Royaume Uni, en tant que gérant de catégorie A;

Monsieur Carl Ludwig Oliver Haarmann, né le 15 septembre 1967 à Düsseldorf, Allemagne, demeurant professionnellement au Berkeley Square House, 2 Berkeley Square, Londres W1J 6BD, Royaume Uni, en tant que gérant de catégorie A;

Monsieur Philippe Leclercq, né le 18 mai 1968 à Liège, Belgique, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B; et

Monsieur Philippe Delree, né le 10 avril 1978 à Liège, Belgique, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B.

3) Le mandat des gérants se termine à la date à laquelle l'assemblée générale de l'associé unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2015 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale de l'associé unique, selon le cas.

4) L'adresse du siège social de la Société est fixée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. GERSTBERGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63687. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007459/668.

(150007679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Novodigit, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Mamer, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 166.337.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

HEFENG HOLDING, société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen (Grand-duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B161800 (le comparant),

ici dûment représentée par Monsieur Henri Da Cruz, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée NOVODIGIT, ayant son siège social à L-8308 Capellen, 75 Parc d'Activités, R.C.S. Luxembourg numéro B 166337 (la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg en date du 17 novembre 2011, publié au Mémorial C numéro 633 du 9 mars 2012.

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq-cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales sans valeur nominale.

III.- Que le comparant est l'associé unique de la Société.

IV.- Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la Société qui a interrompu ses activités.

V.- Que le comparant désigne comme liquidateur de la Société, Monsieur Pierre BONNAT, gérant de sociétés, né le 08 avril 1965 à Lons le Saulnier (France), résidant au 11 chemin de la Rueyre, 1008, Jouxens-Mezery (Suisse) lequel aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que le comparant déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

VII.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la société indiqué au point VI.

VIII.- Que la liquidation de la Société est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la Société dissoute pour l'exécution de son mandat.

X.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri Da Cruz, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2014. Relation GRE/2014/5428. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015007386/49.

(150007462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

NB Strategic Partners Fund I - B, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 193.555.

Excerpts of the limited partnership agreement (the "partnership agreement") of NB Strategic Partners Fund I - B executed on 18 december 2014

1. Partners who are jointly and severally liable. NB Strategic Associates SCSp, a Luxembourg special limited partnership (société en commandite spéciale - SCSp) formed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending and represented in its turn by its general partner NB Strategic Associates GP, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 192.475 and with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) (the "General Partner").

2. Name, Partnership's Purpose and Registered Office.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name "NB Strategic Partners Fund I - B" (the "Partnership").

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio without qualifying as an alternative investment fund as per the Luxembourg law of 12 July 2013 on alternative investment managers.

The Partnership may carry out commercial, financial or industrial operations and any transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

The Partnership may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies

as the Partnership, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

The Partnership may also act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity.

The General Partner, acting for and on behalf of the Partnership shall have the power to do any and all acts necessary, appropriate, desirable, incidental or convenient to or for the furtherance of the purposes described in this section, including, without limitation, any and all of the powers that may be exercised on behalf of the Partnership pursuant to this Partnership Agreement.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management and control of the Partnership shall be vested exclusively in the General Partner in accordance with the provisions of the Partnership Agreement.

The General Partner shall have all the broadest powers and authority to act on behalf of and in the name of the Partnership, or in its own name or through other agents, to carry out any and all of the objects and purposes of the Partnership in accordance with, and subject to the limitations contained in this Partnership Agreement and to perform all acts which it may, in its sole discretion, deem necessary or desirable in connection therewith, without any further act, approval or vote of any Person, including any Limited Partner.

The General Partner shall have the right, to the fullest extent permitted by the 1915 Law, to delegate certain management and administrative responsibilities and powers to special agents in and outside of Luxembourg; provided that the management and the conduct of the activities of the Partnership shall remain the sole responsibility of the General Partner.

The Partnership is bound towards third parties in all matters by the General Partner or, as the case may be, by any person to whom such signatory authority shall be delegated by the General Partner.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences upon its formation on 18 December 2014 and shall continue for an unlimited duration unless the Partnership is sooner terminated in accordance with the provisions of the Partnership Agreement.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Extrait du contrat social (le "contrat") de NB Strategic Partners Fund I - B signé le 18 décembre 2014

1. Associés solidaires. NB Strategic Associates SCSp, une société en commandite spéciale formée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours et représentée par son associé commandité NB Strategic Associates GP, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.475 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) ("Associé Commandité").

2. Dénomination, objet social et siège social.

(i) Dénomination

La dénomination de la Société est "NB Strategic Partners Fund I - B" (la "Société").

(ii) Objet social

La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations sans se qualifier de fonds d'investissement alternatif au sens de la loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs.

La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, financière ou industrielle et toute transaction qui directement ou indirectement favorise ou se rattache à son objet.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés en faveur de tiers afin de sécuriser ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts ou assister de toute autre manière les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de son objet.

La Société a également la possibilité d'agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère.

L'Associé Commandité, agissant au nom et pour le compte de la Société doit avoir le pouvoir de faire tout acte nécessaire, approprié, souhaitable, accessoire ou opportun pour l'objet ou par la poursuite de l'objet décrit dans cette section, incluant, sans limitation, tout pouvoir qui pourrait être exercé au nom de la Société conformément au Contrat.

(iii) Siège social

Le siège social de la Société est fixé au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg.

3. Désignation des gérants et pouvoirs de signature. La gestion et le contrôle de la Société incombent exclusivement à l'Associé Commandité conformément aux dispositions du Contrat.

L'Associé Commandité aura les pouvoirs les plus larges pour agir au nom et pour le compte de la Société, ou en son nom propre ou par le biais d'autres agents, pour réaliser tous les objectifs de la Société conformément et sous réserve des limitations prévues dans le Contrat et pour accomplir toute action qu'il juge nécessaire ou utile à cet égard, sans autre mesure, formalité ou vote de toute Personne, incluant tout Associé Commanditaire.

L'Associé Commandité aura le droit, dans la mesure permise par la Loi de 1915, de déléguer certaines responsabilités administratives et de gestion et des pouvoirs à des agents particuliers au Luxembourg ou à l'étranger; à condition que la gestion et la conduite des activités de la Société restent sous l'entière responsabilité de l'Associé Commandité.

La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers sur toute question par l'Associé Commandité ou, le cas échéant, par toute Personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par l'Associé Commandité.

4. Date de création de la Société et de son terme. La Société existe dès sa formation le 18 décembre 2014 et continuera d'exister pour une durée indéterminée à moins qu'il n'y soit mis fin de manière anticipée conformément aux dispositions du Contrat.

Référence de publication: 2015007375/108.

(150007729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Adiant Solar Opportunities I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 162.594.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 19 janvier 2015, a renouvelé le mandat de l'administrateur suivant.

- Monsieur Louis-Grégoire LOGRE, Administrateur de classe B, 12, rue de la Paix, F-75002 Paris, France,

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Pour ADIANT SOLAR OPPORTUNITIES I S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015009410/14.

(150011138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.

AltaLux Spain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.100.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 118.105.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 10 décembre 2014

1. Melle Stéphanie MEYER a démissionné de son mandat de gérante.

2. M. David SANA, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1974 à Forbach (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 janvier 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AltaLux Spain S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015009424/15.

(150011211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2015.
